

Dispositif national d'admissibilité commune UNAFORIS

Pour entrer en formation d'éducateur spécialisé, tout candidat doit passer des épreuves d'admission qui se déroulent en deux phases :

- La première série d'épreuves, l'écrit, s'appelle « épreuve d'admissibilité ».
- La seconde série d'épreuves s'appelle « épreuve orale d'admission ».

L'épreuve d'admissibilité doit être réussie pour passer les épreuves orales.

L'UNAFORIS, réseau national qui regroupe 130 établissements de formation, s'est engagée dans une démarche d'organisation d'un dispositif national d'admissibilité commune. Ce dispositif vise à faciliter et harmoniser la procédure d'admissibilité pour les formations suivantes :

- ASS, Assistant de service social ;
- EJE, Educateur de jeunes enfants ;
- ES, Educateur spécialisé ;
- ETS, Educateur Technique Spécialisé.

Actuellement, **36 établissements adhérant à l'UNAFORIS** se sont déjà engagés dans ce dispositif **pour la formation éducateur spécialisé** (voir liste sur le site de l'UNAFORIS).

Qu'est-ce que l'admissibilité commune ?

La procédure consiste à faire en sorte que les candidats admissibles, suite aux épreuves écrites dans un établissement adhérant au dispositif, puissent se prévaloir de cette admissibilité pour se présenter à l'oral dans les autres établissements de son choix qui participent à ce même dispositif. Chaque établissement reste responsable de la sélection de ses étudiants ainsi que des modalités pédagogiques dans le cadre du respect de la réglementation (choix des sujets, recrutement des jurys, souveraineté de ses décisions, montant des droits d'inscription).

Les candidat.e.s réussissant en 2017 l'épreuve d'admissibilité avec un des établissements de l'UNAFORIS participant à ce dispositif pourront s'inscrire pour passer les épreuves orales d'admission au CRFMS ERASME du 1^{er} février jusqu'au 24 mars 2017 inclus.

L'admissibilité commune a pour intérêt de baisser pour les candidat.e.s les coûts des épreuves d'admissibilité (au niveau de l'écrit) tout en augmentant leurs chances de réussir les épreuves d'admission en démultipliant la possibilité de passer les épreuves orales dans plusieurs établissements.

Pour en savoir plus sur :

- L'UNAFORIS : www.unaforis.eu
- Le dispositif admissibilité commune : <http://www.unaforis.eu/article/accueil-etudiants-salarie>
- Les modalités d'inscription au CRFMS ERASME : télécharger le document procédures d'admission inter-écoles éducateur spécialisé